

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 6 mai 2015.

L'an deux mil quinze le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusés : Mrs ALBERT Claude et HERMIL Etienne.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du Jour

- Validation du résultat de la consultation marché de travaux pour la salle des mariages
- Validation devis SOCOTEC pour le groupe scolaire
- Validation devis SPS pour le groupe scolaire
- Délibération relative au transfert provisoire du lieu des cérémonies d'état civil et de séances du conseil municipal
- Validation du PEDT – Projet Educatif Territorial
- Convention avec l'association cantine scolaire
- Compte rendu de la commission urbanisme
- Réflexion sur le PLU intercommunal
- Compte rendu CCVT et syndicats
- Compte rendu Centre de Soins de Virieu
- Compte rendu de la commission Voirie et bâtiments
- Cérémonie du 8 mai à 11H00
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 26 mars 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation pour signer une convention de mise à disposition d'un agent technique territorial 2^{ème} classe.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 2015/018 - Objet : Autorisation pour signer une convention de mise à disposition d'un agent technique territorial 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de l'agent technique, un appel à candidature a été lancé. La candidature retenue concerne un agent en poste dans une autre collectivité (la commune de Doissin) et son transfert par voie de mutation est prévu à compter du 1^{er} juillet 2015.

En accord avec l'agent et afin de permettre aux deux collectivités de disposer d'un agent technique pour la période du 11 mai au 30 juin 2015 il a été convenu d'établir une convention de mise à disposition de cet agent au sein de la commune de Le Passage pour une durée de 17 h 30 par semaine. Pendant cette période la commune de Doissin versera à l'agent la totalité de

sa rémunération correspondant à son grade d'origine et gèrera sa situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline). La commune de Le Passage s'engage à rembourser à la commune de Doissin la rémunération et les charges sociales de cet agent, correspondant au temps de mise à disposition ainsi que la prise en charge financière en cas de congé de maladie ordinaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent avec la commune de Doissin, pour la période du 11 mai au 30 juin 2015.
- S'ENGAGE à rembourser à la commune de Doissin la rémunération et les charges sociales afférentes à cette mise à disposition sur la base de 17 h 30 par semaine ainsi que la prise en charge financière en cas de congé de maladie ordinaire, pour la période du 11 mai au 30 juin 2015.

N° 2015/019 - Objet : Attribution du marché (MAPA) pour les travaux de mise en accessibilité de la salle du conseil et des mariages.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 avril 2015 pour procéder à l'ouverture des plis suite à la consultation lancée pour les travaux de mise en accessibilité de la salle du conseil et des mariages dont la date limite de remise des offres était fixée au 28 avril 2015 à 12 heures.

Lot N° 1 – menuiseries extérieures et intérieures bois

Une offre est parvenue dans les délais prescrits.

L'enregistrement de l'offre de prix a donné le résultat suivant :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	ENTR. GINON	12.961.16 €	12.961.16 €

Motivation du choix de l'entreprise retenue.

Les éléments transmis par le candidat à l'appui de son offre a été analysé en fonction des deux critères annoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1 – le prix des prestations (coefficient de pondération de 40%)

2- la valeur technique des prestations (coefficient de pondération de 60%)

Tableau de synthèse multicritères (avec notes pondérées)

N° des Plis	Entreprises	1-Prix des prestations	2-Valeur technique des prestations	Total 1+2+3	Ordre de classement multicritères.
1	Entr GINON	40	60	100	1

La commission a décidé de retenir le candidat N° 1, entreprise Ginon dont l'offre apparaît la mieux disante.

Lot N° 2 – Doublages – faux plafond - sols collés - peinture

Une offre est parvenue dans les délais prescrits.

L'enregistrement de l'offre de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	EURL SYLVAIN	9895.50 € + option sol Collé 3474 €	9895.50 € + option sol collé 3474 €

Motivation du choix de l'entreprise retenue.

Les éléments transmis par le candidat à l'appui de son offre a été analysés en fonction des deux critères annoncés dans le règlement de consultation à savoir :

- 1 - le prix des prestations (coefficient de pondération de 40%)
- 2 - la valeur technique des prestations (coefficient de pondération de 60%)

Tableau de synthèse multicritères (avec notes pondérées)

N° des Plis	Entreprises	1-Prix des prestations	2-Valeur technique des prestations	Total 1+2+3	Ordre de classement multicritères.
1	EURL SYLVAIN	40	60	100	1

La commission a décidé de retenir le candidat N° 1, EURL SYLVAIN dont l'offre apparaît la mieux disante.

Lot N° 3 – Electricité

Deux offres sont parvenues dans les délais prescrits.

L'enregistrement des offres de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	SARL Perrin Electricité	9023.00 €	9023.00 €
2	Saint Clair Electricité	9777.00 €	9777.00 €

Motivation du choix de l'entreprise retenue.

Les éléments transmis par les candidats à l'appui de leur offre ont été analysés en fonction des deux critères annoncés dans le règlement de consultation à savoir :

- 1 - le prix des prestations (coefficient de pondération de 40%)
- 2 - la valeur technique des prestations (coefficient de pondération de 60%)

Tableau de synthèse multicritères (avec notes pondérées)

N° des Plis	Entreprises	1-Prix des prestations	2-Valeur technique des prestations	Total 1+2+3	Ordre de classement multicritères.
1	SARL Perrin Electricité	40	60	100	1
2	Saint Clair Electricité	36.9	60	97	2

La commission a décidé de retenir le candidat N° 1, SARL Perrin Electricité dont l'offre apparaît la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de mise en accessibilité de la salle du conseil et des mariages

Lot N° 1 – menuiseries extérieures et intérieures bois : Entreprise GINON pour un montant global de 12961.16 € H.T.

Lot N° 2 – Doublages – faux plafond - sols collés – peinture : Entreprise SYLVAIN pour un montant global de 13369.50 € H.T.

Lot N° 3 – Electricité : Entreprise PERRIN Electricité pour un montant global de 9023 € H.T.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit marché et toutes pièces s'y rapportant.

Devis SOCOTEC et SPS pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle pour le suivi de la sécurité sur le chantier et à un bureau de contrôle pour le suivi technique du chantier. Des devis ont été établis, à savoir :

- suivi de la sécurité par le cabinet BE SALANSON pour un coût de 1430 € H.T.

- suivi technique par le cabinet SOCOTEC pour un coût de 2250 € H.T.

Le conseil municipal valide ces deux propositions.

N° 2015/020 - Objet : Transfert provisoire de la salle du conseil municipal et des mariages.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de mise en accessibilité de la salle du conseil municipal et des mariages. Ces travaux vont se réaliser du 23 mai au 30 août 2015 et implique, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès à la salle durant cette période.

Monsieur le Maire propose que la salle Mont-Blanc, située 21 route de Saint-Didier soit affectée provisoirement en salle du conseil municipal et des mariages. Il rajoute qu'il a sollicité en ce sens Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet de l'Isère et demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce transfert temporaire et l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affectation.

Le conseil municipal, après délibérations :

- DECIDE de fixer, en annexe de la mairie pendant les travaux de mise en accessibilité, la salle Mont-Blanc sise 21 route de Saint Didier – 38490 LE PASSAGE, pour l'organisation des réunions du conseil municipal et la célébration des mariages, pour la période du 23 mai au 30 août 2015.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce transfert.

N° 2015/021 - Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial de la commune de Le Passage.

Compte tenu du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui définit les nouveaux rythmes éducatifs, organisés sur 9 demi-journées,

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs en septembre 2014 sur la commune,

Compte tenu qu'à compter de l'année 2015-2016, le fonds de soutien de l'État sera versé à toutes les communes ayant mise en place la réforme des rythmes scolaires, et pour lesquelles les activités périscolaires seront organisées dans le cadre d'un **projet éducatif territorial** (PEDT),

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) pour une durée de 3 ans, de septembre 2015 à juin 2018.

Vu l'élaboration du PEDT par le comité de pilotage composé de la commission municipale scolaire, de la directrice d'école, des enseignants et des représentants des parents d'élèves,
Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 28 avril 2015,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de PEDT qui lui est présenté, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le PEDT (Projet Educatif Territorial) pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2015.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce PEDT.
- CHARGE Monsieur le Maire pour transmettre le PEDT à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

N° 2015/022 - Objet : Convention avec l'association cantine-garderie relative à des remboursements de frais.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la séance du 29 janvier 2015 de la reprise du personnel permanent de l'association par la commune, afin de faciliter le travail administratif de l'association cantine-garderie. L'association continuant d'assurer les autres prestations à savoir les achats de denrées et fournitures pour la réalisation des repas, le suivi des inscriptions, la facturation, les encaissements des services cantine et garderie auprès des familles.

Il rajoute qu'en accord avec l'association cantine garderie une participation financière d'un montant de 1900 euros mensuel sera versée à la commune par l'association, à compter du 1^{er} février 2015 et qu'il convient d'établir une convention.

Le Conseil municipal, après délibérations :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association cantine garderie sur la base d'une participation mensuelle de 1900 euros à compter du 1^{er} février 2015.

Compte rendu de la commission urbanisme :

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Permis de construire déposé par M. Desroche pour la construction d'un garage + abri
- Déclaration préalable déposée par Mme Jolivet pour la transformation d'un garage en habitation.
- Déclaration préalable déposée par M. Durand-Damet pour la construction d'une piscine.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal de la demande de recours gracieux déposé par M. Patrick Guillaud tendant à obtenir le retrait du permis de construire accordé à M. Rambaldi pour la rénovation d'un bâtiment d'habitation avec changement de destination, chemin de Courmourousse.

Réflexion sur le PLUI – Plan Local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réalisation du PLU et son approbation en novembre 2012. De nouveaux textes de Loi sont apparus notamment avec les Lois GRENELLE et ALUR. Ces textes prévoient que :

- les PLU doivent être mis en compatibilité avec le SCoT au plus tard en décembre 2016 et avec les Lois GRENELLE et ALUR au plus tard en janvier 2017
- la loi ALUR prévoit également que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme.
- à compter du 27 mars 2017 le transfert de la compétence urbanisme est automatique à l'intercommunalité.
- La Loi ALUR impose qu'au sein d'une intercommunalité, lorsqu'une commune doit/veut modifier son PLU, l'intercommunalité a l'obligation de mettre en place un PLUi.

Au sein des Vallons de la Tour plusieurs communes doivent mettre en compatibilité leur PLU avant la fin 2015. Ces mises en révisions des PLU vont engendrer des coûts importants aux communes et pour une durée d'action limitée dans le temps.

Afin de ne pas pénaliser les communes concernées par une mise en conformité, une réflexion a été engagée à la CCVT pour lancer une procédure d'élaboration d'un PLUi avant le 31 décembre 2015. Chaque commune devra délibérer dans les tous prochains mois sur le transfert de la compétence urbanisme et l'élaboration d'un PLUi.

Le conseil municipal, après échanges, ne s'oppose pas au lancement d'une procédure d'élaboration d'un PLUi, dans la mesure où les éléments actuels du PLU communal ne sont pas remis en cause (reprise du même zonage) compte tenu du fait que le PLU de la commune approuvé en novembre 2012 est compatible avec le SCoT et répond aux principales exigences des lois GRENELLE.

Compte rendu du Syndicat des eaux

Les points suivants ont été abordés :

- rendement du réseau de distribution d'eau par la recherche des fuites sur le réseau. Actuellement le rendement est de 80 % par rapport aux eaux qui sont pompées.
- validation de l'appel d'offres pour les travaux de la station d'épuration de Virieu
- actuellement des travaux sont en cours sur Saint Didier de la Tour – remplacement du réseau d'eau potable
- réalisation d'une cartographie complète du réseau par un cabinet spécialisé pour un coût de 102000 euros H.T.

Compte rendu de la CCVT

- démission du président annoncée pour le 2 juin 2015. La date du 8 juin est retenue pour l'élection du nouveau président.
- Intercommunalité ; Monsieur le Préfet doit présenter son nouveau schéma départemental le 18 mai 2015. Les communes devront se prononcer sur ce schéma dans les trois mois suivant sa notification.

Compte rendu Centre de soins de Virieu

Le centre de soins de Virieu souhaite mettre en place de nouveaux services afin de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées :

- étude sur les possibilités d'accueillir des personnes âgées en accueil de jour
- étude sur la mise en place d'ateliers « mémoire » et « équilibre »
- étude sur l'ouverture d'un service d'urgence à destination des personnes âgées : service qui demande la mise en œuvre de moyens matériels et financiers très importants.

Compte rendu de la commission Voirie

La commission a retenu les travaux suivants pour l'année 2015. Ils seront exécutés dans le cadre du marché à bon de commande établi avec la CCVT :

- point à temps automatique et manuel sur l'ensemble du territoire communal
- revêtement bi-couche chemin de St Pierre, de Saint André et chemin de la salle des fêtes
- reprise de la chicane chemin de la Motte
- remise en état des trottoirs vers les jeux de boules.

D'autre part la commission a décidé de faire établir des devis pour réaliser les travaux suivants :

- la remise en état de l'abri bus situé au carrefour chemin des Mollières/route de Saint Ondras.
- le curage des fossés
- le terrassement et curage du bac à gravier situé au croisement de la R73K avec le chemin des Mollières.

Compte rendu de la commission des bâtiments

Les travaux suivants ont été réalisés :

par les élèves de la MFR :

- Pose de 2 vitrines d'affichage vers la porte d'entrée du groupe scolaire : une pour les informations scolaires, l'autre pour les informations cantine/garderie/TAPS
- collage d'une plinthe dans le couloir de la maternelle
- pose d'un placage en stratifié sur une porte de la salle des fêtes
- sondage du plafond de la salle des mariages
- pose d'abattants wc à la salle des fêtes

Par l'entreprise Giroud :

- remplacement d'une soupape à la chaudière gaz de la salle des fêtes
- changer une vanne de coupure d'eau
- remplacement d'un robinet d'évier dans un appartement communal
- démolition d'un wc turque et reprise des évacuations dans le vestiaire 3
- réparation et débouchage des urinoirs à la salle des fêtes

Par l'entreprise Perrin électricité :

- réparation alarme du bâtiment vestiaire
- réparation d'une prise micro à l'église

D'autre part, plusieurs entretiens ont eu lieu avec Mme PINHEDE, architecte, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire pour la préparation de l'appel d'offres.

Dans le cadre de ces travaux il a été attribué à la commune une subvention DETR (Etat) de 42621 euros.

Travaux de mise en accessibilité salle des mariages : pour la rénovation de la salle lors de l'appel d'offres deux options ont été proposées pour le sol : option 1 - le parquet est maintenu avec reprise des parties endommagées et pose d'un tapis de protection à l'entrée ou option 2 - le parquet est recouvert par un revêtement de sols. Après discussion le conseil municipal choisi l'option 2 par 9 voix pour et 4 contre.

D'autre part il est programmé de démolir la salle des mariages le samedi 23 mai matin.

Panneau d'affichage : Proposition d'une nouvelle présentation du panneau, plus aéré avec le logo de la commune plus petit et des couleurs différentes. Cette nouvelle présentation est validée par le conseil municipal.

Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement est prévu à 11 heures suivi d'un apéritif à la salle Mont-Blanc.

Questions diverses

SNCF : Les travaux de rénovations des voies vont reprendre du 12 mai au 20 juin 2015. L'ensemble des passages à niveau sera fermé à la circulation durant cette période.

N° 2015/023 - Objet : Indemnité de départ.

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de départ soit octroyée à l'agent technique qui va quitter son poste avec 13 années passées au service de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Décide d'octroyer une indemnité de départ de 500 euros à l'agent technique.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- Charge Monsieur le Maire pour effectuer le versement de cette indemnité de départ.

Une réception sera organisée le samedi 30 mai à 11 heures 30 à la salle Mont-Blanc en présence du conseil municipal et des anciens conseillers municipaux ayant travaillé avec cet agent.

Souvenir Français : Le souvenir français souhaite qu'un référent soit nommé dans chaque commune.

Sou des Ecoles : comme les autres années la commune participera à la fête de fin d'année par l'achat de tartes qui seront vendues au profit de l'association.

Prochaines réunions : Commission Information le mercredi 27 mai à 19 heures
Conseil Municipal le jeudi 28 mai à 20 heures précédé de la commission urbanisme.

La séance est levée à 23 heures 30.